

EARL les Cabinières
Les Cabinières
26350 Crépol

PRÉFECTURE DE LA DRÔME
3 boulevard Vauban
26 030 VALENCE Cedex 9
tél: 04 75 79 28 00

Objet : dossier d'enregistrement ICPE d'un élevage de volailles.

Monsieur le Préfet,

Conformément au Code de l'Environnement, je soussigné Christophe GIVET, gérant de l'EARL les Cabinières sis à Les Cabinières 26350 Crépol, ai l'honneur de solliciter une demande d'enregistrement pour la restructuration de l'élevage avicole situé à l'adresse suivante : Les Cabinières 26350 Crépol.

L'élevage dispose actuellement d'un récépissé de déclaration pour un élevage avicole de 24 000 animaux-équivalents.

Le projet consiste à restructurer l'élevage pour passer d'un élevage de poules de reproduction à un élevage de poulets de chair ou dindes. L'effectif sera porter à 35 000 emplacements de volailles.

L'extension se fera sans construction de poulailler supplémentaire, les bâtiments existants ayant une surface suffisante pour l'élevage de cet effectif. Cette modification n'induit pas de travaux. Le bâtiment numéroté B1 ne sera plus exploité par l'EARL.

La nature et le volume de l'activité mise en service après projet, ainsi que la rubrique de la nomenclature dans laquelle l'installation doit être rangée, sont indiqués dans le tableau ci-dessous.

Rubrique 2111-2 - Enregistrement

categorie d'animal	NOMBRE D EMLACEMENT APRES PROJET
	emplacements
poulailler n°2 : dindes	2 000
poulailler n°3 : poulets de chair	16 500
poulailler n°4 : poulets de chair	16 500
TOTAL	35 000

Le plan d'épandage des effluents est réalisé sur les terrains de l'exploitation et sur les terrains mis a disposition par Jean Louis VASSY. Les terrains ont fait l'objet d'un plan d'épandage joint en annexe 12 du présent dossier.